

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

Secrétaire : Mme Anne TERLEZ

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilynne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT EXCUSÉ : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-027 procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

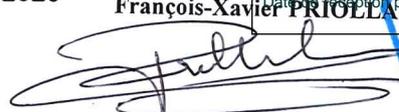
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 04 AVR. 2025

AFFICHÉ LE 04 AVR. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250331-25-027-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025




N° 25-027

**PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU
CONSEILLER**

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que suite au décès le 1^{er} mars 2025 de M. Jacky Bidault, adjoint au maire, il convient de nommer un nouveau conseiller municipal.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « *le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* » ;

Considérant la liste « Louviers au Cœur »,

Considérant la renonciation de Madame France MAILLOT par courrier enregistré le 21 mars 2025 ;

Considérant l'accord explicite reçu en Mairie le 22 mars 2025 de Monsieur Pascal FERRY ;

DÉCISION

Compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du Code électoral Monsieur Pascal FERRY est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Pascal FERRY en qualité de conseiller municipal.

Prend Acte



Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD